Club de la Presse de Rennes et de Bretagne

RESERVATION DE SALLE pour : conférence de presse ou réunion professionnelle

☐ association adhérente Tarif : 60 €

☐ autres adhérents Tarif : 100 €

☐ non adhérent Tarif : 200 €

(la réservation ne sera validée qu'à réception de ce document complété et du règlement du montant)

Jour : **Date :** **Heure :**

Demandeur (s) : Fonction :

Organisme/Société :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Adhérent : ☐ non ☐ oui Nom et prénom de l'adhérent (e) :

Titre et sujet de la conférence de presse (en 3 ou 4 lignes maxi) en indiquant prénom, nom et fonction des intervenants :

Prénom, nom, fonction et coordonnées du contact :

(A envoyer **par mail avec logo et/ou visuel** en quelques lignes en indiquant **prénom, nom, fonction des intervenants**, **avant le jeudi midi** pour informations dans l'agenda de « **la une** » **du lendemain, vendredi** et sur le site Internet du Club) :

Prestations supplémentaires : (Rappeler 2 ou 3 jours avant pour confirmation) - Tarifs indicatifs :

☐ Location vidéo-projecteur et écran : 20 €

☐ Aide à l'installation salle et technique : 20 €

☐ Forfait petit-déjeuner pour 10 personnes : 60 €

☐ Forfait petit-déjeuner pour 20 personnes : 90 €

☐ Au bar, en fonction de la demande (scotch, ricard au verre : 2,50 € - sodas, bières, etc. : 2,00 € - café : 1 €)
Il est possible également d'apporter vos propres produits (boissons, gâteaux apéritif, lunch, biscuits, etc.)
Le personnel du Club se charge du service.

EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT par chèque bancaire ou virement
N° RIB CLUB DE LA PRESSE DE RENNES : CMB - CCM RENNES SAINTE-ANNE

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
15589	35109	00275827144	05

(Association loi 1901, dispense de TVA) - (Siret : 305 206 823 00026 – APE 9499Z – URSSAF Rennes : 350 187330 41)

Facture acquittée à adresser à :

- Le demandeur soussigné s'engage expressément à réserver au Club de la Presse de Rennes et de Bretagne l'exclusivité des informations motivant la réunion de presse.
- Il veillera à faire respecter un embargo d'une heure minimum après le début de la réunion pour la diffusion des interviews données préalablement.
- Il s'engage également à verser une indemnité de 100 €, en cas de dédit et à régler les prestations commandées.

Fait à le
(Prénom, nom, fonction, cachet)